



THORMA

More than 100 year tradition

LANDSCAPE LIVORNO LEVANTO MONZA

Ce produit ne convient pas comme source de chaleur principale pour le chauffage.

Notice d'installation et d'utilisation

FR

Notice d'installation et d'utilisation
Inserts de cheminée à bois
LANDSCAPE, LIVORNO, LEVANTO, MONZA
testés selon la norme EN 16510-1, EN 16510-2-2

1. Généralités

Les inserts LANDSCAPE, LIVORNO, LEVANTO, MONZA sont des appareils de chauffage au bois sans production d'eau chaude, c'est-à-dire sans fonction de chauffage indirect. La puissance thermique directe est de 11,5 kW, la puissance thermique indirecte est de 0,0 kW / sans objet. L'appareil possède un seul niveau de puissance thermique, sans régulation de la température ambiante.

2. Instructions d'installation

L'insert est conçu pour être raccordé simplement à un conduit de fumée existant au moyen d'un seul élément de raccordement. L'élément de raccordement doit être aussi court et rectiligne que possible, en position horizontale ou légèrement inclinée. Il doit être étanche.

Veillez à ce que toutes les réglementations locales, y compris celles relatives aux normes nationales et européennes en matière de construction et de prévention des incendies, soient respectées lors de l'installation. Informez l'inspecteur compétent avant l'installation. Veillez à ce que l'arrivée d'air de combustion soit suffisante, en particulier dans les pièces dont les fenêtres et les portes ferment de manière étanche.

Les caractéristiques du conduit de fumée doivent être calculées selon les normes EN 13384-1 et EN 13384-2 à l'aide des trois valeurs indiquées dans la présente notice. La classe de résistance au feu du conduit de fumée est T400

L'insert doit reposer sur un support d'une capacité portante suffisante. Si la capacité portante est trop faible, des mesures appropriées doivent être prises (par ex. poser une plaque pour répartir le poids).

Les dimensions minimales de l'ouverture frontale dans l'habillage de la cheminée sont : largeur 860 mm et hauteur 700 mm. Selon le coefficient de résistance thermique du matériau de construction utilisé et son épaisseur, les températures de surface de l'habillage peuvent être comprises entre 30 et 80 °C.

3. Consignes générales de sécurité

La combustion du combustible dégage de l'énergie calorifique qui chauffe la surface de l'insert, la porte de la chambre de combustion, les poignées de la porte et des éléments de commande, la vitre de sécurité, les tuyaux de fumée et, le cas échéant, la façade de l'insert. Ne touchez jamais ces pièces sans équipement ou accessoire de protection approprié (gants ignifuges, etc.).

Avertissez les enfants de ce danger et veillez à ce qu'ils ne restent pas à proximité de l'insert lorsqu'il fonctionne.

L'insert ne doit pas être utilisé si les joints de la porte sont endommagés. Une fois la combustion entièrement terminée, fermez toutes les arrivées d'air de combustion réglables.

4. Combustibles autorisés

Les combustibles autorisés sont les bûches de bois d'une longueur maximale de 25 cm et d'une circonférence de 30 cm, d'une teneur en humidité ≤ 25 %.

Les autres combustibles ne sont pas autorisés. Veillez à n'utiliser que des bûches séchées à l'air. La combustion de déchets, et en particulier de matières plastiques, est interdite par la législation sur les émissions. En outre, de tels combustibles peuvent endommager le foyer et le conduit de fumée, nuire à la santé, et leur odeur peut incommoder votre voisinage. Des bûches séchées à l'air d'une humidité maximale de 20 % s'obtiennent après au moins un an (bois tendre) ou deux ans (bois dur) de séchage.

Le bois n'est pas un combustible à combustion lente ; un chauffage continu toute la nuit n'est donc pas possible au bois.

Les combustibles liquides sont interdits.

5. Allumage

Lors du premier allumage, une odeur désagréable due au séchage de la peinture de protection est inévitable, mais elle disparaît rapidement. Veillez à bien aérer la pièce de l'insert pendant l'allumage. Un allumage rapide est essentiel, car une procédure incorrecte peut augmenter les émissions. Rechargez en combustible dès que le combustible d'allumage a pris feu. N'utilisez jamais d'alcool, d'essence ou d'autres liquides inflammables pour l'allumage. Utilisez toujours pour cela un peu de papier, du petit bois et une petite quantité de combustible. Veillez à ce que l'insert soit alimenté en air primaire et secondaire pendant l'allumage. Veillez à garder l'insert sous surveillance pendant l'allumage.

6. Fonctionnement de plusieurs foyers

Veillez à ce que l'arrivée d'air de combustion soit suffisante lorsque plusieurs foyers fonctionnent dans une même pièce ou un même circuit d'air.

7. Fonctionnement en mi-saison

Lorsque la température extérieure augmente en mi-saison, le tirage peut diminuer à faible allure et les fumées risquent de ne pas être entièrement évacuées. Dans ce cas, ne chargez que de petites quantités de combustible et ouvrez la tirette d'air primaire afin que le combustible chargé brûle plus vite (avec flamme) et que le tirage se stabilise. Descendez plus souvent, avec précaution, afin d'améliorer la circulation de l'air sous le foyer.

8. Nettoyage et contrôle

Les tuyaux de fumée de l'insert doivent être contrôlés (dépôts) et, le cas échéant, ramonés au moins une fois par an ou plus souvent, par ex. lors du ramonage du conduit de fumée. Faites ramoner régulièrement votre conduit de fumée par un ramoneur. La fréquence de ramonage est fixée par l'inspecteur compétent. L'insert doit être contrôlé chaque année par un spécialiste. Il est interdit de nettoyer l'insert avec un chiffon humide.

9. Versions

Les inserts à porte à ressort peuvent être raccordés à un conduit de fumée desservant d'autres appareils de chauffage et foyers, à condition que le dimensionnement du conduit soit conforme à la norme EN 13384-2.

La porte à ressort doit toujours rester fermée pendant le fonctionnement, sauf lors de l'allumage, du chargement de combustible et du déclenchement. Sinon, le fonctionnement des autres appareils raccordés au conduit de fumée peut être perturbé ou des fumées peuvent s'échapper.

L'insert est conçu pour un fonctionnement intermittent.

10. Air de combustion

Les inserts dépendant de l'air ambiant et prélevant l'air de combustion dans la pièce, une arrivée suffisante d'air de combustion est indispensable. Dans les pièces dont les fenêtres et les portes sont étanches (par ex. dans le cadre de mesures d'économie d'énergie), l'arrivée d'air frais peut être insuffisante et nuire ainsi au tirage de l'insert. Votre bien-être, voire votre sécurité, peuvent également en être affectés. Il peut parfois être nécessaire d'assurer une arrivée d'air frais suffisante, par ex. en installant un clapet d'aération près de l'insert ou un conduit d'air de combustion menant à l'extérieur ou dans une pièce bien aérée (sauf chaufferie). Il est en particulier indispensable que les conduits d'air de combustion soient ouverts pendant le fonctionnement du foyer. Les hottes aspirantes situées dans la même pièce que le foyer peuvent perturber le fonctionnement de l'insert (de la fumée peut refluer dans la pièce habitée malgré la porte du foyer fermée) ; elles ne doivent donc jamais fonctionner en même temps que l'insert. L'air de combustion extérieur peut être amené à l'insert par le manchon de raccordement, qui peut être monté sous l'insert. Assurez l'alimentation depuis l'extérieur au moyen d'un tuyau flexible de diamètre intérieur Ø100 mm.

11. Protection contre l'incendie

Distance aux éléments de construction et meubles inflammables

Afin d'assurer une protection thermique suffisante, une distance minimale de 40 cm à l'arrière et de 40 cm sur les côtés est requise entre l'insert et les éléments de construction et meubles inflammables.

Protection contre l'incendie dans la zone de rayonnement

Veillez à ce qu'aucun élément de construction ou meuble inflammable ne se trouve dans la zone de rayonnement de la porte vitrée, qui est de 80 cm. Cette distance peut être réduite à 40 cm si un écran de protection est installé entre le foyer et les éléments inflammables, en laissant un espace suffisant des deux côtés.

Protection contre l'incendie hors de la zone de rayonnement

Les distances minimales aux éléments de construction et meubles inflammables sont indiquées sur la plaque signalétique de l'insert et doivent être respectées.

Sol

Pour les inserts, un sol en matériau inflammable situé devant la porte du foyer doit être protégé par une plaque de sol incombustible. Ses dimensions minimales sont de 50 cm à l'avant et de 30 cm sur les côtés de la porte du foyer.

12. Pièces de rechange

Utilisez uniquement des pièces de rechange approuvées ou fournies par le fabricant. Pour toute demande, veuillez vous adresser à un revendeur spécialisé.

Aucune modification de l'insert n'est autorisée !

13. Mise en garde en cas de feu de cheminée

Les dépôts présents dans le conduit de fumée peuvent s'enflammer si un combustible inadapté ou humide est utilisé. Dans ce cas, fermez immédiatement toutes les entrées d'air de l'insert et appelez les pompiers. Une fois le feu éteint, faites contrôler le conduit de fumée par un spécialiste (fissures, défauts d'étanchéité).

14. Puissance thermique nominale, réglage de l'air de combustion et durée de combustion

La puissance thermique nominale de l'insert est de 11,5 kW ; elle est obtenue avec un tirage minimal de 12 Pa :

Combustible	Bûches (longueur 25 cm, circonférence 30 cm)
Charge maximale	3,75 kg
Régulateur d'air	Perpendiculaire à la façade du poêle
Durée de combustion	1 heure

En fonctionnement au bois, réglez le régulateur d'air de sorte que son levier soit perpendiculaire à la façade du poêle, c'est-à-dire que l'arrivée d'air de combustion primaire soit entièrement fermée et l'arrivée d'air de combustion secondaire entièrement ouverte.

Le levier du régulateur d'air de combustion se trouve sous la porte avant. Il se manœuvre à l'aide d'une clé fournie en accessoire avec le poêle.

15. Capacité de chauffage

Pour les pièces dont l'isolation n'est pas conforme à la réglementation sur l'isolation thermique, la capacité de chauffage est à déterminer selon la norme DIN 18 893, pour une puissance thermique nominale de 11,5 kW :

- conditions de chauffage favorables : 220 m³
- conditions de chauffage médiocres : 180 m³
- conditions de chauffage défavorables : 120 m³

En chauffage intermittent – interrompu pendant plus de 8 heures – la capacité de chauffage est réduite de 25 %.

16. Caractéristiques techniques

• Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale :

Combustible :	Bûches d'humidité ≤ 25 %.
Puissance thermique nominale [kW] :	11,5
Rendement utile [%] :	77
CO (13%O₂) [mg/Nm³] :	1245
PM (13%O₂) [mg/Nm³] :	30
OGC (13%O₂) [mg/Nm³] :	104
NO_x (13%O₂) [mg/Nm³] :	103
Eff. éner. saisonnière chauffage des locaux [%] :	67

- Puissance thermique minimale : - kW
- Rendement à la puissance thermique minimale : - %
- Indice d'efficacité énergétique (IEE) : 102
- Buse de fumée supérieure : Ø 150 mm

• Dimensions hors tout [mm] et poids [kg] des inserts :

Inserts	Hauteur	Largeur	Profondeur	Poids
LANDSCAPE	673	818	475	100
LIVORNO	674	821	520	106
LEVANTO	678	846	484	104
MONZA	680	830	484	105

17. Raccordement au conduit de fumée

Données pour le calcul du conduit de fumée (à la puissance thermique nominale) :

Combustible	Bûches
Débit des fumées [gs ⁻¹]	8,1
Température moyenne des fumées après la buse [°C]	427
Tirage min. à la puissance thermique nominale [Pa]	12

Garantie

Si une panne, un dysfonctionnement ou un défaut de surface apparaît sur votre insert pendant la période de garantie, ne le réparez jamais vous-même. Le service après-vente ne peut être assuré que par le fabricant ou le distributeur.

Nous garantissons la qualité, le fonctionnement et la construction de l'appareil pendant 2 ans à compter de la date d'achat : les défauts dont il est établi qu'ils résultent d'un défaut de fabrication seront corrigés dans les meilleurs délais à nos frais, à condition que l'insert :

- ait été utilisé conformément à la notice d'utilisation,
- ait été raccordé au conduit de fumée conformément aux normes en vigueur,
- n'ait pas subi de dommage mécanique dû à la force,
- n'ait pas fait l'objet de modifications, de réparations ni de manipulations non conformes.

Lors d'une réclamation, indiquez votre adresse exacte et les circonstances dans lesquelles le dysfonctionnement s'est produit. Nous traiterons la réclamation si vous y joignez le certificat de garantie portant la date d'achat et le cachet du point de vente.

Exigez un certificat de garantie lisible lors de l'achat. Notre société décidera de la méthode et du lieu de la réparation à effectuer.

Lors de l'achat, vérifiez l'intégrité de la vitre de la porte du foyer. Celle-ci est garantie 15 jours après l'achat.

Il est interdit de faire fonctionner l'appareil dans des conditions extrêmes, à savoir :

- quantité de combustible supérieure à la quantité recommandée,
- arrivée d'air supérieure à la quantité recommandée,
- utilisation de types de combustibles non autorisés.

La surcharge thermique se manifeste de la manière suivante :

- déformation du plafond du foyer,
- endommagement de la porte du foyer
- grille brûlée,
- briques de vermiculite fissurées,
- changement de teinte de la surface de l'insert

Le fabricant n'acceptera pas la réclamation si l'appareil n'a pas été utilisé correctement !

L'échange du produit ou l'annulation du contrat de vente sont soumis aux dispositions applicables du Code civil et du règlement des réclamations.

Instructions pour l'élimination de l'emballage

Le fabricant recommande au consommateur d'éliminer les différents éléments de l'emballage comme suit :

- feuillard en acier, bande PE, carton ondulé, emballage PE : à remettre en déchetterie
- utiliser les éléments en bois comme bois de chauffage

Instructions pour le démontage et l'élimination des poêles

En fin de vie de l'insert, le fabricant recommande au consommateur de :

- démonter l'insert en le débranchant du conduit de fumée de la maison
- remettre l'insert à la collecte de ferraille
- remettre les garnitures en vermiculite et la vitre vitrocéramique de la porte en déchetterie

Coordonnées :

THORMA Výroba s.r.o.

Šávoľská cesta 1

986 01 Filákov

SLOVAKIA

www.thorma.sk

CERTIFICAT DE GARANTIE

Nom et modèle du produit : INSERTS DE CHEMINÉE À BOIS

LANDSCAPE	F 9431	*)
LIVORNO	F 9431 A	*)
LEVANTO	F 9431 B	*)
MONZA	F 9431 D	*)

Numéro de série : *) Classe de qualité *)

Normes : EN 16510-1, EN 16510-2-2, EN 13384-1, EN 13384-2, DIN 18 893

Date de fabrication, cachet et signature du contrôle technique : *)

Cachet du point de vente, date d'achat, signature : *)

* Apposer les cachets correspondants, remplir ou rayer si sans objet.

Le certificat de garantie n'est pas valable sans les données marquées *) !

Le produit a été réparé sous garantie :

Cachet et signature de l'atelier de réparation :

du : au :

.....

du : au :

.....

du : au :

.....

THORMA Výroba s.r.o.
Šávoľská cesta 1
986 01 Filákov
SLOVAKIA
www.thorma.sk

16.06.2025